

<http://larcenciel.be/spip.php?article1326>



**5 nov. 2021 • François
Gemenne : « Aucune COP n'a
le pouvoir d'arrêter le
changement climatique »**

- ÉVÉNEMENTS et ACTUALITÉS - CARNETS et NOTULES - CARNETS DE BORD -
Date de mise en ligne : vendredi 5 novembre 2021

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

Il faut cesser de surestimer le pouvoir des COP, selon le politologue François Gemenne : elles restent des négociations sans fin entre États, sur une catastrophe qui a déjà commencé. Elles sont toutefois cruciales et gagneraient, d'après lui, à être ouvertes aux acteurs non étatiques.

François Gemenne est spécialiste des questions de géopolitique de l'environnement et des migrations. Une réédition de son livre *Géopolitique du climat*, sous-titrée *Les relations internationales dans un monde en surchauffe*, paraît le 10 novembre 2021, en pleine Conférence de Glasgow sur les changements climatiques (COP26).

Alexandre-Reza Kokabi (Reporterre [1])

29 octobre 2021

Entretien

[François Gemenne : « Aucune COP n'a le pouvoir d'arrêter le changement climatique »](#)

Durée de lecture : 11 minutes

Post-scriptum :

[Faire un don au journal REPORTERRE](#)

[1] Journal indépendant, en accès libre pour tous, sans publicité ni actionnaire, financé par les dons de ses lecteurs

[2] La production de combustibles fossiles prévue par les gouvernements est plus de deux fois supérieure à ce qu'il faudrait pour tenir les objectifs de l'Accord de Paris, c'est-à-dire une limitation du réchauffement climatique à 1,5 Â°C. C'est le constat inquiétant du Production Gap Report, publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement.

[3] L'Affaire du siècle est une initiative portée par "Notre Affaire à Tous" (une association constituée à l'été 2015. Elle est issue du mouvement End Ecocide on Earth, qui cherche à faire reconnaître, au niveau pénal international, les atteintes les plus graves portées à l'environnement. Ancrée dans la lutte pour la préservation de la nature, Notre Affaire à Tous oeuvre à l'instauration d'une justice climatique. Nous nous unissons pour défendre l'intérêt général contre ceux qui détruisent la planète), "Greenpeace", La Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme" et "Oxfam France".

L'initiative avait commencé en décembre 2018, lorsque les quatre organisations requérantes avaient envoyé une demande préalable indemnitaire au gouvernement, puis lancé une pétition en ligne. En moins de trois semaines, elle avait [dépassé la barre des deux millions de signatures](#).

« La justice donne raison à 2,3 millions de personnes », se sont félicités les organisations dans un communiqué de presse, ce 14 octobre. Le tribunal administratif de Paris a ordonné à l'État de prendre des mesures, d'ici la fin de l'année 2022, pour réparer le préjudice écologique causé entre 2015 et 2018. C'est une victoire pour les organisations de l'Affaire du siècle et les plus de deux millions de Français qui avaient soutenu leur demande en 2018.